

Jan Wasilkowski, *Pojęcie własności we współczesnym prawie polskim* [La notion de propriété en droit contemporain polonais], Warszawa 1972, Książka i Wiedza, 211 pages.

Outre de nombreux travaux plus anciens ou de moindre importance, bien que souvent fondamentaux pour la science polonaise du droit des choses, Jan Wasilkowski a publié quatre ouvrages plus vastes en cette matière, ayant soit le caractère de manuel universitaire soit d'étude monographique. Ce sont dans l'ordre de leur parution: *Prawo rzeczowe w zarysie* [Précis de droit des choses] (1957), *Zarys prawa rzeczowego* [Droit des choses. Précis] (1963), *Prawo*

własności w PRL — zarys wykładu [Le droit de propriété en R.P.P. Précis de cours]¹ (1960) et *Pojęcie własności we współczesnym prawie polskim* [La notion de propriété en droit polonais contemporain] (1972).

Les deux premiers ouvrages traitaient du droit des choses contenu dans un décret de 1946 qui n'est plus en vigueur, tandis que les deux derniers concernent le droit des choses tel qu'il se présente dans le code civil de 1962. Alors que les deux premiers travaux portaient sur l'ensemble du droit des choses en vigueur à l'époque, le troisième se borne au droit de propriété et le dernier à la notion de propriété seulement. Les deux les plus anciens sont des manuels destinés aux étudiants en droit, le troisième est un précis de cours à utiliser plutôt par ceux qui préparent leur dissertation de licence ainsi que par de jeunes chercheurs ou enseignants, le quatrième enfin est essentiellement une étude monographique.

Ce qui précède nous permet déjà de donner une caractéristique de *La notion de propriété* par comparaison avec *Le droit de propriété* et avec les deux ouvrages les plus anciens. Évidemment, les deux derniers travaux de J. Wasilkowski tirent strictement matière des conditions socio-économiques et socio-politiques propres à la Pologne populaire. Ils démontrent les hautes qualités juridiques de leur auteur et en même temps cet esprit d'investigation si caractéristique des hommes de science cherchant à développer les constructions juridiques nouvelles. Cependant la restriction du champ d'investigation dans le dernier ouvrage et son caractère monographique ont permis à son auteur de consacrer plus de 200 pages aux problèmes qui, dans *Le droit de propriété*, ne pouvaient occuper que les 100 premières pages. Aussi, l'analyse de la notion de propriété et de ses conditions socio-économiques est-elle non seulement plus détaillée mais aussi plus poussée.

L'ouvrage se compose de cinq chapitres. Le premier traite de la notion du droit de propriété et en donne une caractéristique générale, en mettant en relief la distinction entre la notion économique de propriété et la notion du droit de propriété d'après le code civil polonais. Dans les chapitres suivants, on trouve une analyse des formes de propriété propres au droit socialiste, à savoir de la propriété de la nation ou de l'État, de la propriété sociale de groupe, de la propriété individuelle des petits producteurs et capitaliste et enfin de la propriété personnelle qui ne porte en principe que sur les objets de consommation.

La propriété dont il est question dans les chapitres II - V est synonyme de la notion civile des biens, c'est-à-dire de tous droits patrimoniaux, tandis que selon l'article 140 du code civil le droit de propriété n'a pour objet que des choses en tant qu'objets matériels. Aussi l'auteur, en décrivant dans le détail les opinions en cette matière ainsi que les législations étrangères, adopte-t-il le point de vue — même *de lege ferenda* — que la notion civile du droit de propriété doit être limitée à la propriété des choses en tant qu'objets matériels. *De lege ferenda* toutefois, il faut tenir compte des postulats formulés par exemple par A. Stelmachowski et J. Topiński. L'auteur convient du reste que la discussion en la matière n'est pas encore achevée.

En ce qui concerne les conceptions civiles, toujours si controversées, du principe dit de l'unité de la propriété socialiste de l'État, J. Wasilkowski soutient son opinion ancienne d'après laquelle le sujet de cette propriété (du

¹ Une note critique sur cet ouvrage se trouve au numéro 20 de cette revue, pp. 49 - 52.

droit de propriété ou des autres droits patrimoniaux) est l'État lui-même et que le Fisc n'est rien d'autre que l'État. Il ne s'agit pas d'un problème nouveau qui n'eût fait son apparition que dans le socialisme. Une opinion semblable formulait déjà F. Zoll, par exemple, dans le contexte du droit polonais d'avant la dernière guerre. Il n'en reste pas moins que les opinions en cette matière sont fortement différenciées dans la doctrine polonaise du droit civil et que le problème n'est toujours pas résolu d'une façon satisfaisante. J. Wasilkowski non plus n'en donne pas une solution complète, il le fait du reste à bon escient en considérant la question de la construction civile en cette matière comme toujours ouverte.

Or à ce problème se rattache quasi directement la question de la notion de personnalité juridique, puisque dans le secteur de la propriété de l'État il y a des « personnes juridiques d'État » qui devraient être, par définition, des sujets des droits patrimoniaux. L'actualité de cette notion, qui a déjà été contestée dans la forme qu'elle revêt dans le droit de la société capitaliste, est contestée aussi par notre auteur. Mais la doctrine polonaise du droit civil en reste toujours à cette contestation sans aller plus loin et l'auteur souligne expressément la nécessité d'entreprendre des recherches en ce sens.

Déjà dans le contexte de ces deux problèmes si controversés et qui demeurent irrésolus, il convient de faire remarquer que les développements de l'ouvrage en question touchent de nombreuses questions fondamentales de la science générale du droit civil, voire de la théorie du droit. Malgré cela, bien qu'il indique l'orientation qu'il croit devoir donner à la solution de ces problèmes, J. Wasilkowski ne nous donne point une telle solution. Du reste, les résultats des recherches d'autres représentants de la science polonaise du droit civil n'ont pas jusqu'à présent abouti à une solution satisfaisante. L'auteur souligne expressément qu'il faut dans ce domaine des recherches spécialisées, menées collectivement.

Ce postulat semble être d'actualité non seulement pour l'ordre juridique polonais ou pour le système juridique des autres pays socialistes. Dans les pays capitalistes également il y a le problème du rapport du Fisc et de l'État et des entreprises dirigées par l'État. Comme nous l'avons mentionné, déjà F. Zoll apercevait l'identité du Fisc et des personnes juridiques d'État avec l'État lui-même, et il affirmait qu'en réalité il s'agit de postes de comptabilité plutôt que de personnes juridiques distinctes. Il y a lieu de douter aussi que le « point de repère » proposé par H. Kelsen explique suffisamment l'ensemble du problème. Malgré toute la différence des systèmes socio-économiques et des ordres juridiques respectifs, les recherches de droit comparé seraient à mon avis extrêmement utiles.

Voilà pour ce qui est des questions plus générales. Plus de deux tiers de l'ouvrage sont en effet consacrés aux formes particulières de la propriété (des biens) dans l'ordre juridique polonais. Ce sont déjà des problèmes spécifiques du droit civil des sociétés socialistes. Dans le cadre des problèmes de la propriété sociale de groupe, J. Wasilkowski s'occupe successivement de la propriété coopérative, de la propriété des syndicats professionnels et des associations et de la propriété des cercles agricoles. Dans la partie concernant la propriété individuelle, l'auteur fait une distinction entre la propriété des petits producteurs et la propriété capitaliste, tout en traitant les problèmes communs à ces deux formes de propriété. Le dernier chapitre, consacré à la propriété personnelle, soulève plusieurs questions prêtant à controverse, et

notamment *de lege ferenda*. Mais il n'est pas possible d'analyser toutes ces questions sans connaître à fond le code civil polonais.

Il convient de souligner que l'auteur non seulement consacre beaucoup d'attention aux aspects socio-économiques, mais procède à l'exégèse des textes et à leur subtile interprétation. Il applique les principes du matérialisme dialectique et aperçoit les conditions socio-économiques des solutions juridiques. Il met à profit tout l'acquis de la doctrine et de la jurisprudence en exposant toutes leurs solutions, même s'il ne les partage pas, sans aucunement dévier de la direction de ses investigations. Nous avons déjà dit que l'ouvrage touche de nombreux problèmes à la fois fondamentaux et controversés, mais plutôt que de trancher les questions qui ne s'y prêtent pas encore, il préfère pour le moment indiquer l'orientation à donner aux recherches futures. En rejetant judicieusement l'adoption mécanique des constructions anciennes ainsi que la façon de penser alourdie par la tradition, il s'appuie sur la situation socio-économique réellement existante. *La notion de propriété* est une monographie scientifique qui fait avancer précisément la méthode scientifique de la recherche. Sans aucun préjudice de l'analyse des textes de la loi, c'est un tableau de la situation telle qu'elle existe et du droit tel qu'il est en vigueur, que l'on partage ou non telle ou telle opinion de l'auteur. Aussi, même les adversaires du raffinement méthodologique appliqué par J. Wasilkowski doivent-ils reconnaître que cette méthode ne peut pas rester sans influencer leurs propres recherches. Et si l'on s'oppose à certains jugements de l'auteur ou, plutôt, à l'orientation qu'il propose de certaines appréciations, on est par cela même contraint à vérifier la justesse de ses propres opinions. C'est là qu'il faut voir les qualités les plus précieuses de l'ouvrage.

Stefan Grzybowski